



www.ccbrianconnais.fr

**DELIBERATION**  
**N°2017- 54 du 27 juin 2017**

**OBJET – FONDS DE CONCOURS 2015, 2016 et 2017 –  
LA GRAVE**

*Rapporteur : M. Olivier FONS*

L'an deux mille dix-sept, le 27 juin à 18 h30, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Briançonnais se sont réunis en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sur la convocation qui leur a été adressée le 21 juin 2017, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers

En exercice : 37

Présents : 28 de la délibération n°2017-41 à 2017-56  
29 de la délibération n°2017-57 à 2017-64  
28 de la délibération n°2017-65 à 2017-67

Pouvoirs : 6 de la délibération n°2017-41 à 2017-56  
5 de la délibération n°2017-57 à 2017-67

Secrétaire de séance : M. Olivier FONS.

**Etaient présents** : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU (jusqu'à la délibération n°2017-64), Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO (à partir de la délibération n°2017-57), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

**Avaient donné pouvoir** : M. Emeric SALLE à M. Gilles PERLI  
M. Jean-Marius BARNEOUD à Mme Catherine VALDENNAIRE  
Mme Marie MARCHELLO à Mme Renée PETELET (de la délibération n°2017-41 à 2017-56)  
Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER  
Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN  
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM

**Etaient absents** : M. Guy HERMITTE  
Mme Typhaine BERTHET BOUTARIC  
M. François BOULANGER

**Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

**Vu** la circulaire NOR/LBL/B/04/10075C du 15 septembre 2004, portant mise en œuvre de la loi n°2004-809,

**Vu** les articles L 5214-16, L 5215-26 et L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2017-034 du 1<sup>er</sup> juin 2017 de la commune de La Grave,

**Considérant** la volonté manifestée par la Communauté de Communes du Briançonnais, de participer au financement, en investissement, d'équipements à caractère communal, mais dont la réalisation ou le fonctionnement ont un impact à l'échelle du Briançonnais,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Administration Générale et Finances en date du 9 juin 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 juin 2017,

**Le conseil communautaire à l'unanimité**

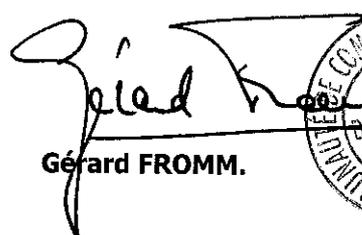
- Décide au titre des Fonds de Concours 2015, 2016 et 2017 du versement à la Commune de **La Grave** d'un montant à hauteur de **5 610 €** pour la participation au financement des travaux de rénovation des rues des Hières, conformément au plan de financement suivant :

<b>Intitulé de l'opération:</b>		<b>Rénovation rues des Hières</b>	
<b>Cout de l'opération</b>		<b>148 720 € HT</b>	
Subventions	Montant		
Région	44 616.00 €		
<b>Total Subventions</b>	<b>44 616.00 €</b>	30.00 %	
Fonds de concours CCB sollicité	5 610.00 €	3.77 %	
Autofinancement de la Commune	98 494.00 €	66.23 %	

- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget « Général » 2017 de la Collectivité,
- Sollicite la commune de La Grave qu'il soit fait état dans tout support de présentation de l'opération décrite ci-avant, de la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais et de son montant.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,

  
Gérard FROMM.



Date affichage : **06 JUL. 2017**